


Le curriculum de l'Ontario
9^e et 10^e année

Études autochtones



1999

Table des matières

Introduction	2
La place des études autochtones dans le curriculum	2
Le programme-cadre d'études autochtones	4
Aperçu du programme	4
Cours et crédits	4
Stratégies d'enseignement et d'apprentissage	4
Attentes et contenus d'apprentissage	5
Domaines d'étude	5
Cours	
Expression des cultures autochtones, 9 ^e année, cours ouvert (NAC1O)	6
Les peuples autochtones du Canada, 10 ^e année, cours ouvert (NAC2O)	12
Quelques considérations concernant la planification du programme	22
Grille d'évaluation du rendement	24
Lexique	28

An equivalent publication is available in English under the title *The Ontario Curriculum, Grades 9 and 10: Native Studies, 1999*.

Cette publication est postée dans le site Web du ministère de l'Éducation et de la Formation à l'adresse Internet suivante : <http://www.edu.gov.on.ca>.

Introduction

Le curriculum de l'Ontario, 9^e et 10^e année – Études autochtones, 1999 sera mis en œuvre à partir de septembre 1999 dans les classes de 9^e année et à partir de septembre 2000 dans les classes de 10^e année des écoles secondaires de l'Ontario. Le présent document remplace les sections se rapportant aux études autochtones dans *Le programme d'études commun – Politiques et résultats d'apprentissage de la 1^{re} à la 9^e année, 1995*, de même que les sections se rapportant à la 10^e année dans le document intitulé *Études autochtones, cycle intermédiaire, 1991*.

Les renseignements communs à tous les programmes-cadres sont publiés dans un document complémentaire intitulé *Le curriculum de l'Ontario, 9^e et 10^e année – Planification des programmes et évaluation, 1999*. Cette publication est également postée dans le site Web du ministère de l'Éducation et de la Formation, à l'adresse Internet suivante : <http://www.edu.gov.on.ca>.

La place des études autochtones dans le curriculum

Les études autochtones permettent aux élèves de l'Ontario d'acquérir toute une gamme de connaissances sur les peuples autochtones. Ils sont ainsi en mesure de mieux comprendre les questions autochtones d'intérêt public faisant l'objet de discussions aux niveaux local, régional et national et de participer aux débats publics. Grâce au programme d'études autochtones, les élèves apprennent à mieux connaître et comprendre l'histoire, la culture, la vision du monde et la contribution des peuples autochtones au patrimoine canadien. Ce programme leur offre également la possibilité d'améliorer leurs compétences en résolution de problèmes et en analyse critique, compétences dont ils auront besoin tout au long de leurs études postsecondaires, sur le marché du travail et en tant que citoyennes et citoyens.

En raison de leur nature, les études autochtones se prêtent à l'intégration des connaissances. Par exemple, lorsque les élèves étudient les modalités d'un traité négocié par un peuple autochtone avec la Couronne, elles ou ils associent les études autochtones à l'histoire. Lorsque les élèves lisent les travaux d'écrivaines et d'écrivains autochtones pour étudier le thème du renouveau, elles ou ils allient les études autochtones au français. De la même façon, lorsque les élèves font appel à des ressources multimédias pour créer des formes artistiques ayant pour sujet les questions autochtones contemporaines, elles ou ils intègrent les études autochtones à l'art.

La création d'un cours interdisciplinaire est possible en combinant les études autochtones à l'étude d'une ou de plusieurs matières enseignées dans d'autres disciplines. Les politiques et procédures applicables à cet égard sont présentées dans un programme-cadre distinct régissant l'élaboration de cours interdisciplinaires.

Dans le programme du palier élémentaire, les élèves comparent les cultures du Canada, étudient le mode de vie de diverses régions et s'intéressent aux réalisations de personnages importants au Canada. En 7^e et 8^e année, les études sociales mettent l'accent sur la collaboration et les alliances entre les peuples autochtones et les populations non autochtones du Canada, avant 1867. On étudie également les rapports des peuples autochtones avec la nation canadienne pendant la dernière décennie du XIX^e siècle. La matière des cours d'études sociales de la 7^e et

de la 8^e année donne aux élèves des notions générales suffisantes sur des questions et des sujets qui seront étudiés plus en détail dans les cours d'études autochtones au palier secondaire.

La diversité des groupes culturels, linguistiques, raciaux et religieux est une caractéristique précieuse de la société canadienne, et les écoles doivent aider tous les élèves à se préparer à vivre en harmonie dans une société multiculturelle et à évoluer dans un monde d'interdépendance au XXI^e siècle.

Le Canada est la terre d'origine des peuples autochtones. L'histoire du Canada commence avec les peuples autochtones qui, en leur qualité de premiers habitants, constituent un élément unique de la mosaïque canadienne. L'étude du développement et de la contribution des sociétés autochtones au patrimoine canadien est donc essentielle si l'on veut comprendre la trame socioculturelle de ce pays.

Le programme-cadre d'études autochtones

Aperçu du programme

Ce programme s'adresse à tous les élèves. Deux cours d'études autochtones sont offerts en 9^e et 10^e année. Le cours de 9^e année, «Expression des cultures autochtones», offre un aperçu des diverses formes d'art utilisées par les peuples autochtones pour exprimer leur culture. Le cours de 10^e année, «Les peuples autochtones du Canada», porte sur l'histoire du XX^e siècle et traite des questions contemporaines du point de vue des peuples autochtones.

Études autochtones, cours de 9^e et 10^e année

Année	Cours	Type	Code	Crédit
9 ^e	Expression des cultures autochtones	Ouvert	NAC1O	1
10 ^e	Peuples autochtones du Canada	Ouvert	NAC2O	1

Remarque : Il n'y a pas de cours préalables pour les cours susmentionnés.

Cours et crédits

Les cours d'études autochtones peuvent être offerts sous forme de demi-cours valant chacun un demi-crédit. Les demi-cours exigent un minimum de cinquante-cinq heures d'enseignement et doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- Tout demi-cours doit inclure une gamme d'attentes qui englobent tous les domaines d'étude et qui respectent un équilibre entre les différents domaines.
- Un cours dont la réussite est préalable à un autre cours peut être offert sous la forme de demi-cours, mais l'élève doit réussir les deux demi-cours exigés.
- Le titre de chaque demi-cours doit préciser «Partie 1» ou «Partie 2», selon le cas. La reconnaissance d'un demi-crédit (0,5) sera inscrite dans la colonne de la valeur en crédits du bulletin scolaire et du relevé de notes de l'Ontario. Les élèves n'ont pas à terminer les parties 1 et 2 si le cours en question ne constitue pas un préalable.

Stratégies d'enseignement et d'apprentissage

Les enseignantes et les enseignants responsables des cours d'études autochtones sont invités à appliquer une approche d'intégration pour aborder la matière, c'est-à-dire une approche comportant un ensemble de sujets qui permettent d'explorer les idées associées à chaque domaine. Compte tenu des sujets culturels et des questions d'actualité que présente le programme d'études autochtones, les enseignantes et les enseignants doivent aller au-delà des sources habituelles pour préparer leur enseignement, et faire notamment appel aux ressources communautaires des Premières Nations, aux médias électroniques, et aux Anciens considérés comme les gardiens du savoir traditionnel.

Attentes et contenus d'apprentissage

Les attentes et les contenus d'apprentissage définissent pour la fin de chaque année les connaissances et les habiletés que les élèves doivent acquérir et démontrer dans leur travail de classe et leurs recherches, dans les tests et lors d'activités qui servent à mesurer et à évaluer leur rendement.

À chaque domaine du programme-cadre correspondent des attentes et des contenus d'apprentissage. Les *attentes* décrivent en termes généraux les connaissances et les habiletés dont les élèves doivent pouvoir démontrer l'acquisition à la fin de chaque cours. Les *contenus d'apprentissage* décrivent en détail ces connaissances et habiletés.

Les contenus d'apprentissage sont répartis en plusieurs rubriques. Cette répartition ne constitue pas un cloisonnement des contenus d'apprentissage en plusieurs catégories distinctes. Elle a simplement pour objet d'aider l'enseignante ou l'enseignant à mieux cibler son enseignement et à planifier les activités d'apprentissage proposées aux élèves.

Plusieurs des contenus d'apprentissage comprennent des exemples entre parenthèses. Ces exemples illustrent la portée de l'apprentissage ou le degré de complexité recherché. Il ne faut pas les considérer comme des listes exhaustives ou obligatoires des notions proposées. Ces exemples ne sont donnés que pour guider le personnel enseignant et lui donner une idée plus précise de la signification d'un contenu d'apprentissage.

Domaines d'étude

Le programme des études autochtones est divisé en quatre domaines : identité, liens, souveraineté et défis. Le cours intitulé «Les peuples autochtones du Canada» comporte un cinquième domaine : méthodologie de la recherche historique.

Identité. L'identité est une notion fondée sur la question : Qui suis-je? L'étude de sa propre identité est une recherche personnelle menant à des découvertes et des réalisations qui font partie du processus de développement de tous les élèves. Certains événements historiques, notamment la *Loi sur les Indiens*, ont ramené au premier plan la question de l'identité des peuples autochtones et de l'ensemble des Canadiennes et Canadiens.

Liens. Ce domaine permet d'orienter l'exploration des rapports que les peuples autochtones ont établis avec la terre et ses ressources naturelles. De plus, les élèves étudient les rapports personnels que les peuples autochtones ont établis au plan spirituel et culturel avec leur monde.

Souveraineté. Dans les gouvernements traditionnels des peuples autochtones, la souveraineté est fondée sur une notion spirituelle selon laquelle le Créateur donne aux êtres humains la responsabilité de se gouverner et de préserver le milieu naturel. Dans les discussions actuelles à propos de la souveraineté, les peuples autochtones soutiennent que la compréhension de cette notion est un élément propre à leur culture et que l'auto-détermination est essentielle aux besoins de toute personne.

Défis. Parmi les nombreux défis auxquels sont confrontés les peuples autochtones aujourd'hui, il faut signaler la nécessité de se réapproprier et de promouvoir leur identité, les liens spirituels et culturels et la souveraineté, éléments qu'ils ont toujours possédés.

Méthodologie de la recherche historique. Les élèves appliquent leurs connaissances et leur compréhension profonde de la culture à d'autres situations.

Expression des cultures autochtones, 9^e année **cours ouvert**

(NAC1O)

Ce cours permet d'étudier les cultures autochtones du Canada par le biais de l'analyse de leur production artistique : peintures, sculptures, récits, danses et musique. Les élèves apprennent à reconnaître les formes artistiques autochtones et à décrire les rapports entre ces créations et les traditions, la spiritualité et la culture autochtones. Les élèves créent également leurs propres œuvres artistiques afin d'exprimer leur compréhension de l'identité, des attachements, de la souveraineté et des défis des peuples autochtones.

Identité

Attentes

À la fin du cours, l'élève doit pouvoir :

- analyser les éléments culturels exprimés par diverses formes d'art.
- démontrer une compréhension du rapport entre la production artistique autochtone et l'identité culturelle.
- produire des œuvres qui reflètent la culture autochtone.
- démontrer une compréhension des formes traditionnelles d'expression autochtone et de leur influence sur l'identité culturelle dans l'art contemporain.

Contenus d'apprentissage

Pour satisfaire aux attentes, l'élève doit pouvoir :

Expression visuelle et compréhension

- décrire les caractéristiques des peuples autochtones, qui définissent leur identité culturelle (p. ex., type d'habitations, langues).
- identifier l'originalité de la création artistique de divers groupes autochtones au Canada (p. ex., totems, récits, chansons).
- expliquer comment la production artistique d'une collectivité autochtone donnée a été réalisée.
- expliquer que la création d'œuvres d'art autochtones permet de maintenir les valeurs, les traditions et les croyances d'une collectivité donnée.
- décrire le rôle de la femme dans la création et le maintien des traditions, des valeurs et des croyances telles qu'exprimées par des formes artistiques traditionnelles et contemporaines.
- reconnaître les symboles présents dans l'art traditionnel et contemporain de certains groupes autochtones.
- expliquer comment les symboles reflètent la culture propre aux peuples autochtones.
- expliquer l'importance d'une forme d'art pour un groupe culturel donné.

Création et exercices pratiques

- indiquer les stratégies et moyens utilisés pour créer des œuvres d'art autochtones traditionnelles.
- produire sous forme d'esquisses des symboles et des images utilisés dans l'art traditionnel.
- démontrer une compréhension des habiletés nécessaires pour créer une œuvre d'art traditionnelle.
- choisir les ressources, thèmes, stratégies et moyens appropriés pour créer des formes artistiques traditionnelles.
- créer un produit qui reflète une connaissance de l'art propre à une culture autochtone donnée.

Application des connaissances

- expliquer pourquoi la production artistique autochtone varie selon les régions du Canada.
- donner diverses raisons qui expliquent l'apparition de l'art autochtone (p. ex., fonctionnelles/utilitaires, morales/spirituelles, sociales/politiques, décoratives/esthétiques).
- évaluer la signification de la production artistique dans le contexte de la tradition, de l'art contemporain et de la société moderne.

- décrire la contribution que les artistes autochtones ont apportée à la société canadienne (p. ex., Tomson Highway – théâtre, Graham Green – théâtre et cinéma, Pauline Johnson – poésie, Robbie Robertson – musique, sculpture inuit);
- expliquer comment la production artistique autochtone contemporaine est reliée à l'art traditionnel.

Liens

Attentes

À la fin du cours, l'élève doit pouvoir :

- démontrer une compréhension des rapports entre les peuples autochtones, leur milieu et leurs créations artistiques.
- indiquer comment l'expression artistique reflète les divers aspects de la société autochtone.
- produire des œuvres d'art qui illustrent l'importance des rapports interpersonnels chez les peuples autochtones.

Contenus d'apprentissage

Pour satisfaire aux attentes, l'élève doit pouvoir :

Expression visuelle et compréhension

- décrire les rapports que les autochtones d'hier et d'aujourd'hui ont établis, notamment entre les peuples autochtones, entre les individus, dans leur collectivité, leur nation, avec le Canada et le milieu naturel.
- décrire comment l'expression artistique illustre les rapports entre les peuples autochtones et l'individu, la famille, la collectivité (notamment le rôle de la femme), la nation, le Canada et le milieu naturel.
- expliquer comment le milieu naturel influe sur le développement des formes artistiques (p. ex., sculptures en pierre à savon inuit).

Création et exercices pratiques

- reconnaître des objets qui illustrent les rapports particuliers existant entre les peuples autochtones et le milieu, notamment au niveau des individus (p. ex., tabac, sauge, peau de cerf).
- utiliser des éléments naturels pour reproduire une forme artistique qui représente certains aspects des valeurs et croyances des peuples autochtones dans le domaine des relations interpersonnelles.
- créer des formes artistiques multimédias pour illustrer les divers rapports qui s'établissent avec le milieu naturel.

Application des connaissances

- comparer la production artistique de diverses cultures autochtones.
- expliquer ce que des artistes ou artisans autochtones ont tenté d'exprimer dans leurs œuvres.
- démontrer une compréhension de la signification des créations artistiques de certaines cultures autochtones (p. ex., étude de l'œuvre d'un peintre ou d'un sculpteur ou signification des symboles de la côte Ouest).
- expliquer comment chez les autochtones les formes traditionnelles d'expression ont influencé les motifs de l'art moderne.
- comparer la place de la création artistique dans divers groupes autochtones.
- décrire comment les différences entre diverses formes artistiques autochtones reflètent une certaine diversité régionale et culturelle.

Souveraineté

Attentes

À la fin du cours, l'élève doit pouvoir :

- expliquer comment la création artistique peut exprimer le concept de souveraineté.
- indiquer diverses interprétations de la souveraineté qu'illustrent des formes artistiques variées.
- démontrer comment l'art autochtone soutient la culture.

Contenus d'apprentissage

Pour satisfaire aux attentes, l'élève doit pouvoir :

Expression visuelle et compréhension

- décrire comment les formes artistiques représentent les coutumes, la vision du monde, la spiritualité, les traditions, les croyances et la souveraineté.
- expliquer l'évolution du rôle de la femme, son passage de l'enfance à l'adolescence, à la vie adulte et à la vieillesse dans l'art autochtone.
- expliquer comment les créations artistiques autochtones transmettent les valeurs spirituelles, politiques et culturelles des peuples autochtones.
- décrire les caractéristiques de l'art autochtone qui représentent l'autonomie.
- indiquer les formes artistiques autochtones qui appuient la souveraineté.
- énumérer les caractéristiques de la souveraineté.
- identifier des formes artistiques autochtones multimédias dont le thème est la souveraineté.
- faire preuve d'une compréhension de l'importance de la femme dans les cultures autochtones.

Création et exercices pratiques

- exprimer son appréciation de la diversité de la création artistiques autochtone.
- produire des œuvres d'art ayant pour thème la souveraineté et faisant appel à des techniques traditionnelles et nouvelles.

Application des connaissances

- décrire de quelle façon les artistes autochtones représentent la souveraineté dans leurs œuvres.
- démontrer une compréhension de l'importance de la production artistique en tant qu'expression de la souveraineté.
- expliquer comment les formes artistiques autochtones peuvent être une façon d'exprimer une identité personnelle et collective qui rétablit un concept de souveraineté.

Défis

Attentes

À la fin du cours, l'élève doit pouvoir :

- démontrer une compréhension de l'impact de la production artistique autochtone sur la société.
- expliquer comment l'expression artistique constitue un moyen de promouvoir le dialogue et la guérison dans les collectivités autochtones.
- poser des questions relatives à la production de formes artistiques autochtones.
- indiquer comment l'apparition de formes artistiques nouvelles permet aux autochtones de se réapproprier leur culture, de la soutenir, et de la faire revivre.

Contenus d'apprentissage

Pour satisfaire aux attentes, l'élève doit pouvoir :

Expression visuelle et compréhension

- démontrer une compréhension des questions se rapportant à la production, aux droits d'auteur et à l'exposition des formes artistiques autochtones.
- expliquer comment les formes artistiques présentent des images stéréotypées.
- indiquer comment certains artistes représentent leur groupe culturel dans leurs œuvres.
- décrire les techniques et les moyens utilisés par certains artistes pour créer une œuvre.
- expliquer comment l'expression artistique constitue une façon de célébrer un peuple autochtone.

Création et exercices pratiques

- créer des œuvres qui favorisent un échange que ce soit au sujet de la guérison ou de l'affirmation culturelle.
- utiliser une expression artistique autochtone multimédia pour représenter l'identité personnelle.

Application des connaissances

- décrire comment les différents publics canadien, international et autochtone réagissent aux créations artistiques autochtones.
- décrire des images représentant diverses cultures autochtones.
- expliquer comment l'art autochtone favorise la communication et le développement de certaines collectivités autochtones.
- expliquer comment l'expression artistique autochtone contribue au renouveau et à la guérison dans les sociétés autochtones.
- décrire comment les groupes autochtones contribuent au développement des collectivités mondiales.

Les peuples autochtones du Canada, 10^e année

cours ouvert

(NAC2O)

Ce cours met l'accent sur les questions historiques, passées et contemporaines, qui influent sur les rapports entre les peuples autochtones et les différents paliers de gouvernement au Canada. Les élèves étudient des questions d'ordre juridique, politique, social et économique. Ils analysent les principaux aspects de la *Loi sur les Indiens* et les amendements qui ont des répercussions sur la vie quotidienne des peuples autochtones. Les élèves examinent les divers types de rapports que les peuples autochtones ont établis avec d'autres nations au cours de l'histoire, et mettent en pratique la méthodologie de la recherche historique.

Identité

Attentes

À la fin du cours, l'élève doit pouvoir :

- définir le concept de nation.
- démontrer une compréhension de la vie des peuples autochtones dans l'histoire du Canada au XX^e siècle.
- expliquer comment les politiques du gouvernement canadien ont façonné l'identité autochtone au cours du XX^e siècle.
- identifier les groupes autochtones actuels, leurs chefs et les personnes qui servent de modèles (p. ex., Phil Fontaine – Grand Chef de l'Assemblée des Premières Nations, M^{me} Okalik Egeesiak – Présidente, Inuit Tapirisat of Canada, Harry Daniels – Chef politique métis, Katie Rich – Chef politique inuit).

Contenus d'apprentissage

Pour satisfaire aux attentes, l'élève doit pouvoir :

Vision du monde autochtone

- comparer les traits distinctifs des diverses cultures autochtones du Canada.
- décrire les valeurs fondamentales des sociétés autochtones modernes et la façon dont elles influencent les questions d'ordre politique, social, économique et juridique qui se posent aujourd'hui.
- expliquer la signification des symboles que les peuples autochtones utilisent (p. ex., plumes d'aigle, ceintures wampum, ceintures métis, sacs à amulettes inuit).

Relations entre les collectivités autochtones et canadiennes

- nommer les événements importants qui ont marqué les peuples autochtones (p. ex., maladies transmises par les Européens, internats, relocalisation des collectivités inuit dans l'Arctique).
- décrire les points importants de la *Loi sur les Indiens*, et leurs répercussions sur la vie des peuples autochtones.
- indiquer les problèmes socio-économiques et politiques des collectivités autochtones, découlant des politiques du gouvernement canadien.

Renouveau et réconciliation

- donner des exemples du militantisme croissant chez les groupes autochtones au XX^e siècle.
- nommer les enjeux qui touchent les peuples autochtones à l'heure actuelle ainsi que les initiatives des responsables politiques locaux et nationaux.
- expliquer pourquoi la reconnaissance de l'identité autochtone est l'un des éléments-clés qui permet de comprendre l'identité canadienne.
- évaluer les efforts déployés par les membres des diverses collectivités autochtones pour faire avancer la cause de leur peuple.

Compétences et application

- utiliser correctement les termes qui permettent de discuter de l'identité autochtone (p. ex., culture, assimilation, *Loi sur les Indiens*, Métis, Inuit).
- identifier des sources donnant de l'information sur les efforts déployés par les peuples autochtones pour définir et exprimer leur identité au Canada au cours du XX^e siècle.
- indiquer, de façon chronologique ou thématique, les événements importants qui se rapportent aux peuples autochtones dans l'histoire du Canada au XX^e siècle.
- évaluer des points de vue opposés sur l'affirmation d'une identité autochtone distincte au sein du Canada.
- présenter des rapports de recherche sur des sujets liés à l'identité autochtone, oralement ou par écrit.

Liens

Attentes

À la fin du cours, l'élève doit pouvoir :

- décrire les divers types de rapports que les peuples autochtones ont établis avec les différents paliers de gouvernement canadien.
- indiquer les raisons qui expliquent l'établissement de relations entre les peuples autochtones et d'autres groupes, organismes ou nations.
- démontrer une compréhension des diverses interprétations en vigueur au sujet des rapports entre les peuples autochtones et la Couronne.

Contenus d'apprentissage

Pour satisfaire aux attentes, l'élève doit pouvoir :

Vision du monde autochtone

- présenter différents points de vue touchant les traités négociés entre les Amérindiens et le gouvernement.
- démontrer une compréhension des divers éléments qui définissent les rapports socio-économiques et politiques existant entre les peuples autochtones et la société canadienne.

Relations entre les collectivités autochtones et canadiennes

- décrire comment les collectivités autochtones ont collaboré à l'effort de guerre du Canada pendant les deux guerres mondiales, ainsi que les motifs de cette collaboration.
- résumer les sacrifices et les réalisations des peuples autochtones qui ont servi dans l'Armée canadienne pendant les deux guerres mondiales et la guerre de Corée.
- décrire l'expérience des anciens combattants autochtones à leur retour au Canada.
- décrire les efforts du gouvernement canadien pour redéfinir ses rapports avec les peuples autochtones (p. ex., la *Loi sur les Indiens* de 1951, le Livre blanc de 1969, le projet de loi C-31 de 1985, la Commission royale d'enquête sur les peuples autochtones de 1997 et la Déclaration de réconciliation de 1998).

Renouveau et réconciliation

- décrire les effets de la *Loi constitutionnelle* de 1982 sur les rapports entre les peuples autochtones et le Canada (enchâssement dans la Constitution des droits des Métis, des autochtones et des Inuit).
- présenter les divers rapports économiques que les peuples autochtones du Canada ont établis avec les secteurs public et privé (p. ex., écotourisme, cogestion des terres de la Couronne).

Compétences et application

- utiliser correctement les termes qui permettent de discuter des rapports avec les peuples autochtones (p. ex., traités, affranchissement, alliance, réconciliation).
- repérer les sources d'information concernant les divers types de rapports que les peuples autochtones ont développés avec d'autres groupes au cours du XX^e siècle.
- organiser de façon chronologique ou thématique les données touchant la façon dont les peuples autochtones du Canada et d'autres groupes ou collectivités ont structuré leurs rapports au cours du XX^e siècle.

- constituer un dossier au sujet des traités ou de tout autre document juridique impliquant les peuples autochtones en évaluant la crédibilité, l'authenticité et l'objectivité des sources.
- présenter oralement ou par écrit les résultats d'une recherche sur des sujets traitant des rapports établis par les peuples autochtones avec les différents paliers de gouvernement au Canada.

Souveraineté

Attentes

À la fin du cours, l'élève doit pouvoir :

- nommer les événements historiques, passés et contemporains, qui influent sur l'autodétermination des peuples autochtones.
- démontrer une compréhension des structures et modes décisionnels des gouvernements autochtones et des paliers de l'administration publique au Canada.
- expliquer comment un gouvernement souverain adopte des lois et exerce le pouvoir en ce qui concerne ses citoyens, son territoire et ses ressources.
- décrire les valeurs fondamentales qui sous-tendent les systèmes politiques et juridiques autochtones et canadiens.

Contenus d'apprentissage

Pour satisfaire aux attentes, l'élève doit pouvoir :

Vision du monde autochtone

- démontrer une compréhension de l'importance de l'autodétermination dans la vie des peuples autochtones.
- expliquer l'origine de la légitimité des gouvernements autochtones traditionnels et contemporains.

Relations entre les collectivités autochtones et canadiennes

- nommer les différents modes d'affirmation de l'autonomie suivis par les peuples autochtones et le gouvernement du Canada (p. ex., définition des frontières territoriales, définition des critères de citoyenneté).
- expliquer le processus suivi par les peuples autochtones pour se donner une forme de gouvernement correspondant à leurs besoins (p. ex., collectivité sechelt, territoire de Nunavut, Six Nations).

Renouveau et réconciliation

- décrire de quelle façon les peuples autochtones sont en train d'obtenir leur autonomie et se faire respecter.
- décrire comment les divers peuples autochtones ont fait appel à l'aide internationale sur des questions touchant au droit

à l'autodétermination (p. ex., pétition des Six Nations à la Société des Nations en 1923, déclarations du Grand Conseil des Cris du Québec aux Nations Unies en 1987).

- comparer les recommandations des commissions et groupes de travail du gouvernement touchant les gouvernements autochtones au Canada (p. ex., rapport Penner, 1983; Commission royale d'enquête sur les peuples autochtones – Rapport final, 1997).

Compétences et application

- utiliser correctement les termes qui permettent de discuter de la souveraineté autochtone (p. ex., souveraineté, autodétermination, compétence).
- repérer les sources d'information qui traitent des efforts des collectivités autochtones pour exercer ce qu'elles considèrent être leurs droits souverains sur le territoire, l'utilisation des ressources et la forme de gouvernement.

- organiser de façon chronologique ou thématique les actions prises par les peuples autochtones pour tenter de faire respecter leur droit à la souveraineté.
- décrire et analyser divers points de vue supportant la reconnaissance de la souveraineté autochtone au sein de la nation canadienne.
- présenter oralement ou par écrit les résultats d'une recherche sur les questions touchant la souveraineté autochtone.

Défis

Attentes

À la fin du cours, l'élève doit pouvoir :

- expliquer les défis que présente pour les collectivités autochtones et les autres collectivités du Canada le changement du contexte socio-économique et politique.
- décrire comment les innovations technologiques du XX^e siècle influent sur les collectivités autochtones.
- présenter les nombreux points de vue qui caractérisent la définition de l'identité autochtone.
- décrire comment les peuples autochtones s'adaptent au changement.

Contenus d'apprentissage

Pour satisfaire aux attentes, l'élève doit pouvoir :

Vision du monde autochtone

- expliquer les diverses questions d'ordre éthique qu'entraîne, hier et aujourd'hui, l'utilisation de la technologie au sein des collectivités autochtones.
- décrire comment les valeurs traditionnelles autochtones ont été maintenues au XX^e siècle.
- indiquer de quelle façon les dirigeants, les guérisseurs et les Anciens ont réagi au changement.

Relations entre les collectivités autochtones et canadiennes

- indiquer les défis que les femmes autochtones doivent relever au sein des collectivités autochtones et canadiennes.
- décrire les conséquences des progrès technologiques sur la société autochtone pendant la deuxième moitié du XX^e siècle.

Renouveau et réconciliation

- identifier les étapes qui seraient nécessaires pour permettre aux collectivités autochtones d'augmenter leur collaboration et de mieux se comprendre.
- démontrer une compréhension des difficultés particulières que doivent surmonter les collectivités autochtones en milieu urbain.
- décrire et analyser les différences de points de vue touchant l'avenir des peuples autochtones au Canada.

Compétences et application

- utiliser correctement les termes qui permettent de discuter des défis que doivent relever les peuples autochtones au Canada (p. ex., urbanisation, marginalisation).
- repérer des sources d'information qui traitent de l'évolution de la société autochtone au cours du XX^e siècle.
- identifier les tendances démographiques ainsi que leurs causes et leurs conséquences sur les peuples autochtones au Canada.
- analyser les conséquences des changements démographiques sur les collectivités autochtones (p. ex., urbanisation, taux de natalité).
- expliquer comment les peuples autochtones ont cherché à s'adapter au changement.

Méthodologie de la recherche historique

Attentes

À la fin du cours, l'élève doit pouvoir :

- expliquer diverses questions historiques se rapportant aux peuples autochtones en se fondant sur ses propres recherches.
- développer un thème se rapportant aux études autochtones en se basant sur ses propres recherches et en utilisant des sources d'information variées.
- démontrer une bonne connaissance des techniques d'analyse et d'évaluation en faisant une recherche sur une question ou un sujet historique.
- être en mesure d'appliquer les notions tirées des études autochtones à d'autres situations et de communiquer oralement ou par écrit les résultats d'une recherche.

Contenus d'apprentissage

Pour satisfaire aux attentes, l'élève doit pouvoir :

Étude de questions et sujets historiques

- utiliser correctement la terminologie qui traite de l'organisation et de la recherche historique (p. ex., chronologie, cause et effet, conséquences à court et à long terme, interprétation).
- avoir recours à une gamme de questions (qui, quoi, où, quand, pourquoi et comment) pour décrire et analyser des problèmes et sujets historiques.
- formuler une hypothèse et l'appliquer correctement dans le cadre d'une recherche sur une question ou un sujet historique.

Réalisation d'une recherche, consignation et organisation de l'information

- chercher des données se rapportant aux études autochtones en faisant appel à la bibliothèque de l'école, au centre de ressources, aux ressources communautaires et gouvernementales, à des banques de données informatiques, à des fichiers informatiques et à Internet.
- consigner et organiser l'information en ayant recours à divers moyens : notes, listes, corrélats, chronologies, systèmes de classement, tableaux, cartes, graphiques et organigrammes.

- faire appel à des systèmes informatiques pour organiser l'information en vue d'effectuer une recherche et de rédiger un rapport.
- utiliser correctement les notes bibliographiques (p. ex., notes en bas de page, en annexe et entre parenthèses), de même que les protocoles de présentation pour identifier les sources d'information dans les rapports et les dissertations.

Analyse et évaluation de l'information

- exprimer divers points de vue et relever des préjugés lors de la préparation d'un rapport ou au moment de participer à une discussion.
- distinguer entre les sources primaires et secondaires d'information, et les utiliser correctement dans le cadre d'une recherche historique.
- distinguer entre le fait et l'opinion dans les sources primaires et secondaires (p. ex., éléments visuels, documents écrits).
- tirer des conclusions fondées sur des faits pertinents.

*Communication des résultats des recherches
et application de la matière étudiée à d'autres
situations*

- montrer qu'il ou elle peut aboutir à des généralisations logiques et à des prévisions appropriées à partir d'une recherche.
- démontrer ses compétences en recherche et en rédaction (p. ex., collecte de l'information, formulation d'une hypothèse et recherche de documents à l'appui).
- être en mesure d'exprimer ses idées et son raisonnement de façon cohérente et compréhensible lors de discussions et de débats ou dans des rapports et présentations graphiques.
- démontrer une compréhension des événements historiques par le biais de simulations et de jeux de rôle.

Quelques considérations concernant la planification du programme

L'enseignante ou l'enseignant qui planifie la réalisation du programme d'études autochtones doit prendre en considération d'autres facettes importantes de l'enseignement. On trouve des informations essentielles se rapportant à l'ensemble des disciplines dans le document complémentaire intitulé *Le curriculum de l'Ontario, 9^e et 10^e année – Planification des programmes et évaluation, 1999*. Ces renseignements complémentaires portent sur les sujets suivants :

- le contexte de l'éducation en langue française;
- les types de cours au secondaire;
- les programmes d'appui dans la langue d'enseignement : actualisation linguistique en français et perfectionnement du français;
- la formation au cheminement de carrière;
- l'éducation coopérative et l'expérience de travail;
- la santé et la sécurité.

Des considérations supplémentaires, particulièrement utiles à l'enseignement des études autochtones, sont abordées dans les paragraphes qui suivent.

L'éducation des élèves en difficulté. Au moment de planifier les programmes d'études autochtones destinés aux élèves en difficulté, les écoles doivent tenir compte non seulement des points forts et des besoins des élèves, mais également des contenus d'apprentissage, des adaptations et des méthodes visant l'évaluation des progrès qui sont décrits dans le PEI ou les conclusions du comité d'identification, de placement et de révision (CIPR). Il est en outre essentiel que le personnel enseignant adapte l'enseignement, les activités, les travaux, les ressources, les stratégies et les contextes qui aident les élèves en difficulté à assimiler les contenus d'apprentissage décrits dans leur PEI. Le recours aux méthodes les plus appropriées et la mise en place du matériel nécessaire peuvent nécessiter la modification des méthodes pédagogiques (p. ex., styles de présentation, méthodes d'organisation, recours à la technologie et applications multimédias) et du programme (p. ex., matière étudiée, type de matériel utilisé) qui sont généralement destinés aux autres élèves.

La place de la technologie de l'ordinateur dans le curriculum. Des méthodes électroniques peuvent notamment être utilisées dans les cours d'études autochtones pour permettre aux élèves des localités isolées d'entrer en contact avec ceux et celles des régions plus densément peuplées, afin de favoriser la sensibilisation interculturelle et de susciter le dialogue. L'accès aux technologies d'information offre aux élèves des ressources qu'elles ou ils peuvent exploiter pour faire des recherches ou connaître les possibilités d'emploi. Ces liens électroniques assurent aux élèves des localités éloignées l'égalité d'accès à l'information et aux ressources d'apprentissage qui leur permettent d'explorer la matière. Les liaisons électroniques permettent aux élèves d'étendre la portée de leurs études et de les approfondir en leur offrant la possibilité de communiquer avec d'autres. Les élèves peuvent établir des contacts avec des personnes qui font des recherches analogues, et communiquer avec des spécialistes dans le monde entier. Ces possibilités accrues de recherche, d'analyse et de communication aideront les élèves à atteindre leurs objectifs scolaires et professionnels.

La formation au cheminement de carrière. À l'école secondaire, il importe que les élèves découvrent les nombreux choix à leur portée en matière d'études et de carrières, explorent et évaluent différents débouchés, fassent le rapprochement entre leur apprentissage et ces débouchés, et apprennent à faire de bons choix d'études et de carrière.

L'éducation coopérative et l'expérience du milieu de travail. En misant sur l'éducation coopérative, les expériences de travail et le service communautaire, le programme d'études autochtones offre à l'élève la chance incomparable de travailler avec des professionnels, des entrepreneurs et des leaders spirituels autochtones. Ces expériences lui permettent non seulement de s'enrichir sur le plan personnel et culturel, mais elles contribuent également à l'éclairer sur son choix de carrière.

Grille d'évaluation du rendement

La grille suivante identifie les quatre compétences s'appliquant au programme-cadre d'études autochtones. Ces compétences sont les suivantes : connaissance et compréhension; réflexion et recherche; communication; et mise en application. Ces quatre compétences regroupent toutes les attentes. Pour chaque compétence, il y a quatre niveaux de rendement.

Le personnel enseignant peut utiliser la grille d'évaluation du rendement pour :

- planifier l'enseignement et l'évaluation des attentes du cours;
- sélectionner des exemples de travaux d'élèves reflétant les niveaux de rendement;
- offrir aux élèves une rétroaction descriptive sur leur rendement et sur les mesures à prendre pour s'améliorer;
- déterminer à des fins de recommandations le niveau de rendement le plus fréquent fourni par l'élève pour chacune des compétence;
- déterminer la note finale.

Les élèves peuvent utiliser la grille d'évaluation du rendement pour :

- évaluer leur apprentissage;
- planifier, en collaboration avec le personnel enseignant, des stratégies leur permettant d'améliorer leur rendement.

L'uniformité de l'évaluation à travers la province repose, en grande partie, sur le recours à la même grille dans une discipline pour évaluer le rendement des élèves. Afin d'éclairer l'interprétation de cette grille, on fournira au personnel enseignant de la documentation qui l'aidera à adapter ses méthodes d'évaluation en conséquence. Cette documentation comprendra des exemples de travaux d'élèves, aussi appelés copies-types, pour illustrer chaque niveau de rendement correspondant à une échelle de notes déterminée. Cependant, le personnel enseignant pourra continuer d'utiliser ses pratiques d'évaluation actuelles jusqu'à ce qu'il reçoive cette documentation.

Ainsi, le personnel enseignant recevra des travaux d'élèves pour chacun des niveaux de rendement. Ces travaux auront été évalués en fonction de la norme provinciale et de la grille d'évaluation en études autochtones. D'autres ressources compléteront cette documentation. Les enseignantes et enseignants pourront commencer à utiliser la grille d'évaluation lorsqu'ils recevront par étape la documentation du ministère.

Le ministère entend fournir au personnel enseignant les ressources suivantes :

- un bulletin provincial ainsi qu'un guide pour l'expliquer;
- des esquisses de cours;
- des copies-types;
- des vidéocassettes sur le curriculum et l'évaluation;
- de la documentation pour la formation;
- un planificateur électronique pour le curriculum.

Dans le cadre de sa planification, le personnel enseignant doit s'assurer de faire le lien entre les attentes du programme et les compétences de la grille d'évaluation. Toutes les attentes doivent être évaluées. Les descripteurs des quatre niveaux de rendement serviront à définir le niveau de rendement de l'élève. Les élèves doivent avoir des occasions multiples et diverses de démontrer jusqu'à quel point elles ou ils ont satisfait aux attentes du cours et ce, dans les quatre compétences. Le personnel enseignant pourra fournir des exemples de travaux reflétant les quatre niveaux de rendement.

Les descripteurs du niveau 3 correspondent à la norme provinciale s'appliquant au cours. On peut préciser le rendement global de l'élève au niveau 3 en combinant les descripteurs des compétences identifiées dans la grille.

Grille d'évaluation du rendement

Compétences	50 – 59 % (Niveau 1)	60 – 69 % (Niveau 2)	70 – 79 % (Niveau 3)	80 – 100 % (Niveau 4)
Connaissance et compréhension	L'élève :			
– connaissance des faits	– démontre une connaissance limitée des faits	– démontre une connaissance partielle des faits	– démontre une connaissance générale des faits	– démontre une connaissance approfondie des faits
– compréhension des concepts	– démontre une compréhension limitée des concepts	– démontre une compréhension partielle des concepts	– démontre une compréhension générale des concepts	– démontre une compréhension approfondie et subtile des concepts
– compréhension des rapports entre les concepts	– démontre une compréhension limitée des rapports entre les concepts	– démontre une compréhension partielle des rapports entre les concepts	– démontre une compréhension générale des rapports entre les concepts	– démontre une compréhension approfondie et subtile des rapports entre les concepts
Réflexion et recherche	L'élève :			
– pensée critique et pensée créative	– utilise la pensée critique et la pensée créative avec une efficacité limitée	– utilise la pensée critique et la pensée créative avec une certaine efficacité	– utilise la pensée critique et la pensée créative avec grande efficacité	– utilise la pensée critique et la pensée créative avec très grande efficacité
– habiletés de recherche (p. ex., formulation de questions; planification; choix de stratégies et de ressources; analyse, interprétation et évaluation de l'information; formulation de conclusions)	– applique un nombre limité des habiletés du processus de recherche	– applique certaines des habiletés du processus de recherche	– applique la plupart des habiletés du processus de recherche	– applique toutes ou presque toutes les habiletés du processus de recherche

Compétences	50 – 59 % (Niveau 1)	60 – 70 % (Niveau 2)	70 – 80 % (Niveau 3)	80 – 100 % (Niveau 4)
Communication	L'élève :			
– communication de l'information et des idées	– communique l'information et les idées avec peu de clarté	– communique l'information et les idées avec une certaine clarté	– communique l'information et les idées avec clarté	– communique l'information et les idées avec clarté et assurance
– utilisation de la langue, des symboles et des aides visuelles	– utilise la langue, les symboles et les aides visuelles avec peu d'exactitude et une efficacité limitée	– utilise la langue, les symboles et les aides visuelles avec une certaine exactitude et efficacité	– utilise la langue, les symboles et les aides visuelles avec grande exactitude et efficacité	– utilise la langue, les symboles et les aides visuelles avec très grande exactitude et efficacité
– communication à des fins et pour des auditoires divers	– communique en ayant une compréhension limitée des fins et des auditoires divers	– communique en ayant une certaine compréhension des fins et des auditoires divers	– communique en ayant une compréhension générale des fins et des auditoires divers	– communique en ayant une compréhension approfondie des fins et des auditoires divers
– utilisation de diverses formes de communication	– utilise diverses formes de communication avec une compétence limitée	– utilise diverses formes de communication avec une certaine compétence	– utilise diverses formes de communication avec grande compétence	– utilise diverses formes de communication avec très grande compétence
Mise en application	L'élève :			
– application des idées et des habiletés dans des contextes familiers	– applique les idées et les habiletés dans des contextes familiers avec une efficacité limitée	– applique les idées et les habiletés dans des contextes familiers avec une certaine efficacité	– applique les idées et les habiletés dans des contextes familiers avec grande efficacité	– applique les idées et les habiletés dans des contextes familiers avec très grande efficacité
– transfert des concepts, des habiletés et des procédés à de nouveaux contextes	– transfère les concepts, les habiletés et les procédés à de nouveaux contextes avec une efficacité limitée	– transfère les concepts, les habiletés et les procédés à de nouveaux contextes avec une certaine efficacité	– transfère les concepts, les habiletés et les procédés à de nouveaux contextes avec grande efficacité	– transfère les concepts, les habiletés et les procédés à de nouveaux contextes avec très grande efficacité
– utilisation des procédés, de l'équipement et de la technologie	– utilise les procédés, l'équipement et la technologie de façon sûre et correcte uniquement sous supervision	– utilise les procédés, l'équipement et la technologie de façon sûre et correcte avec peu de supervision	– utilise les procédés, l'équipement et la technologie de façon sûre et correcte	– utilise les procédés, l'équipement et la technologie de façon sûre et correcte et encourage les autres à faire de même
– rapprochements (p. ex., entre les expériences personnelles et la matière, entre les matières, entre les matières et le monde)	– fait des rapprochements avec une efficacité limitée	– fait des rapprochements avec une certaine efficacité	– fait des rapprochements avec grande efficacité	– fait des rapprochements avec très grande efficacité

Lexique

Les définitions suivantes visent à aider le personnel enseignant et les parents et tuteurs à utiliser ce document.

Appropriation. Situations dans lesquelles des motifs, thèmes ou images culturelles autochtones sont utilisés sans permission par des personnes non autochtones.

Assimiler. Absorber un groupe dans la culture d'un autre.

Autonomie. Droit de se gouverner, notamment d'administrer les impôts, d'adopter des lois, de gérer les terres et les ressources naturelles, de négocier avec d'autres gouvernements et, dans certains cas, de prendre en charge l'éducation, la santé, la sécurité et les services de bien-être d'une collectivité.

Bande. Groupe d'autochtones officiellement inscrits aux termes de la *Loi sur les Indiens* et disposant généralement de terres dans des réserves.

Collectivité. Ensemble de personnes qui ont en commun des liens de parenté, une tradition, une langue ou une culture, ou qui ont été réunies par certaines circonstances. De façon générale, les collectivités ont un sentiment d'identité.

Droits des autochtones. Droits que les peuples autochtones conservent du fait qu'ils sont les premiers habitants du territoire.

Évaluation. Jugement porté à propos de l'apprentissage des élèves et fondé sur des critères établis. L'évaluation exige qu'une valeur soit établie à partir de données dérivées de diverses sources. L'objectif général de l'évaluation est de déterminer si les élèves ont réalisé les contenus d'apprentissage prévus.

Évaluation formative. Évaluation continue qui fait appel à diverses stratégies en vue de réunir des observations descriptives et d'informer l'élève de ses progrès, de

l'encourager à miser sur ses forces et à surmonter ses faiblesses. Elle a aussi pour objectif d'aider le personnel enseignant à évaluer son enseignement et ses activités d'apprentissage. Elle est à la base des communications avec l'élève, les parents et le personnel enseignant quant aux résultats de l'élève par rapport aux contenus d'apprentissage visés.

Évaluation générale. Il s'agit d'un processus permettant de recueillir de façon systématique de l'information et une description de l'apprentissage et des réalisations de l'élève pendant une certaine période de temps. L'évaluation du travail de l'élève nécessite la collecte d'échantillons de travaux et d'autres documents qui représentent de façon exacte ses réalisations par rapport aux attentes. Les évaluations permettent également de réunir des observations descriptives précises qui peuvent motiver l'élève et l'inciter, en collaboration avec son enseignante ou enseignant, à déterminer de nouveaux objectifs d'apprentissage.

Évaluation initiale. Évaluation réalisée avant le début de l'enseignement afin de déterminer ce que l'élève connaît et peut faire. Elle précise les points forts et les faiblesses de l'élève en vue d'une programmation appropriée.

Évaluation sommative. Évaluation réalisée à la fin d'une unité ou d'un cours.

Formes artistiques. Produits créés (p. ex., récits, danses, chansons, sculptures, représentations visuelles).

Internat. En vertu de la *Loi sur les Indiens*, le gouvernement fédéral doit assurer l'éducation des enfants de 6 à 18 ans qui sont des Indiens inscrits. La loi autorise le ministre des Affaires indiennes et du Nord à conclure des ententes avec le gouvernement d'une province, un conseil d'écoles séparées ou publiques ou un organisme religieux ou de

bienfaisance. Les internats gérés par l'Église ont été à la base de l'éducation des enfants autochtones pendant plus de 100 ans. Les internats ont commencé à fermer en 1969, et le dernier a fermé ses portes au milieu des années 1980.

Inuits. Personnes également appelées *Inuvialuit* et autrefois appelées *Esquimaux*, qui utilisent et occupent traditionnellement certaines parties de la région nordique du Canada. Les Inuits se retrouvent également en Alaska, au Groenland et en Sibérie.

Métis. Personnes ayant une origine mixte autochtone et européenne.

Premières Nations. Terme généralement utilisé pour remplacer l'expression «Bande indienne» et qui désigne certaines collectivités autochtones.

Peuples autochtones. Habitants indigènes du Canada, notamment les Indiens inscrits, les Indiens non inscrits, les Inuits et les Métis, sans égard à leur origine et leur identité distincte.

Peuples indigènes. Populations qui constituent les premiers habitants d'une région ou d'un milieu donné. Leur statut est souvent réglementé par des coutumes et des lois ou des règlements établis par les peuples arrivés plus tard.

Projet de loi C-31. Projet de loi qui a modifié en 1985 certaines parties de la *Loi sur les Indiens*, plus particulièrement celles se rapportant au statut et aux membres des bandes indiennes.

Réserve. Parcelle de terrain réservée à la suite d'une entente ou d'un traité à l'usage exclusif d'une bande autochtone, appelée aujourd'hui communauté des Premières Nations.

Souveraineté. Indépendance par rapport aux puissances extérieures (dans le cas d'une nation, capacité de se gouverner).

Traité. Entente dans laquelle des Indiens abandonnent leurs droits sur le territoire en échange de certaines promesses faites par le gouvernement fédéral.

Vision du monde autochtone. Philosophie de la vie d'une culture ou d'une collectivité.

Le ministère de l'Éducation et de la Formation
tient à remercier toutes les personnes, les groupes
et les organismes qui ont participé à l'élaboration et
à la révision de ce document.

ISBN 0-7778-8341-4

98-101

© Queen's Printer for Ontario, 1999



Printed on recycled paper